



Rozérieulles, le 17 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITÉ DE BASSIN

Vendredi 14 octobre 2016

Le Comité de bassin Rhin-Meuse adopte une motion en faveur de l'élevage pour privilégier le développement de filières économiques adaptées

Réuni le 14 octobre 2016 à Les Mazures, dans les Ardennes pour une séance délocalisée, le Comité de bassin Rhin-Meuse a débattu de la situation économique défavorable que connaît l'agriculture en cette fin d'année 2016.

Cette situation conjoncturelle met en péril la viabilité de la polyculture élevage (environ 30% des exploitations sur le bassin Rhin-Meuse) et par voie de conséquence le maintien des surfaces en herbe.

Le Comité de bassin a souhaité rappeler que la production herbagère est un axe fort de la politique de l'eau. Cette production est bénéfique à la préservation de la qualité des ressources en eau, mais aussi à l'atténuation des pics de crues et des phénomènes de coulées de boues.

En adoptant à l'unanimité cette motion, les membres du Comité de bassin réaffirment que des dispositifs d'aides renforcés existent pour favoriser la viabilité des productions herbagères au profit de la qualité de l'eau et initier avec des partenaires régionaux des logiques de filières économiques à même de consolider les débouchés des productions agricoles.

Le dispositif proposé accompagne le plan de soutien du gouvernement initié début octobre et qui comporte des mesures spécifiques pour l'élevage.

Le Comité de bassin souhaite, par ailleurs, que la question de l'élevage et des filières fasse l'objet d'investigations nouvelles au moment où se prépare un plan d'adaptation au changement climatique.

Prochaine séance du Comité de bassin : 1^{er} décembre 2016

PJ : Motion en faveur de l'élevage

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr





COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016/20 MOTION EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE

La situation économique de l'agriculture est dépréciée, en cette fin d'année 2016, sous l'effet des cours défavorables et des conditions climatiques extrêmes ayant touché le bassin au printemps (inondations) et à la fin de l'été (sécheresse). Cette situation conjoncturelle met en péril la viabilité des élevages et par voie de conséquence le maintien des surfaces en herbe, alors qu'elles avaient déjà régressé fortement ces dernières années, en particulier sur la période 2014-2016.

Or, le développement de la production herbagère est un axe fort de la politique de l'eau du bassin. Cette production est adaptée au contexte pédo-climatique du bassin et bénéfique à la préservation de la qualité des ressources, mais aussi à l'atténuation des pics de crues et des phénomènes de coulées de boues, qui ont marqué l'actualité de ce printemps sur le bassin.

Le comité de bassin a pris connaissance du **Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles** présenté par le gouvernement, qui comporte des mesures spécifiques pour l'élevage.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse peut porter sa contribution à ce plan de soutien, en particulier en faisant connaître davantage les potentialités de soutien aux filières économiques figurant déjà dans le programme d'intervention de l'agence.

Ainsi, le comité de bassin a pris note de l'engagement déjà important de l'agence de l'eau dans le financement des MAEC et des mesures de conversion en agriculture biologique. Ces financements sont disponibles sous des conditions particulièrement attractives en termes de zonage et de plafonnement, pour créer une « offre agricole de masse » et ainsi faciliter le développement de filières courtes ou industrielles, qui viendront soutenir notamment la santé économique des exploitations de polyculture-élevages très nombreuses sur le bassin.

Par ailleurs, l'agence de l'eau est en mesure de financer des équipements en matériels pour faciliter le recours plus large aux productions herbagères. Cette orientation a constitué un élément fort de la révision du 10^{ème} Programme d'Intervention de l'agence et est au centre de l'appel à projet, relatif au plan Ecophyto2, lancé cet été

Au-delà de ces mesures, l'agence a également formulé à diverses reprises des offres de service pour soutenir la **création de filières économiques** assurant des débouchés à ces productions et plus généralement aux cultures à bas intrants ou à l'agriculture biologique. De premières dispositions prometteuses sont en cours d'expérimentation dans le cadre de l'appel à projets « agriculture et captages ».

L'arsenal en termes de conseil et de diversité de financements s'est donc largement étoffé depuis la révision du 10^{ème} Programme et permet - sans évolution des modalités d'aides- de s'inscrire de manière additionnelle au plan d'urgence pour l'élevage.

.../...

Aussi, considérant

- le service rendu par les productions herbagères à la prévention des inondations et de l'adaptation au changement climatique ;
- le contexte climatique, ayant particulièrement fragilisé les productions herbagères ;
- la situation structurellement difficile de l'élevage ;
- l'intérêt fort à pérenniser voire développer les surfaces en herbe, les productions à bas intrants, voire l'agriculture biologique, à proximité de ressources en eau fragiles ;
- la nécessité de conforter ces pratiques agricoles favorables par des filières économiques adaptées offrant des débouchés et de la stabilité économique.

Le comité de Bassin

- réaffirme l'intérêt premier à accorder une priorité de financement aux projets consolidant les productions herbagères ou à bas intrants et l'agriculture biologique (qui donnent la garanti de préservation ou de restauration de la ressource), en particulier dans le cadre du soutien aux mesures agro-environnementales climatique (MAEC) ;
- mandate les services de l'agence de l'eau pour mieux faire connaître, en lien avec les partenariats conclus avec la profession agricole, les modalités d'aides renforcées, à destination des éleveurs et relevant de son 10^{ème} Programme ;
- demande, conformément au 10^{ème} Programme révisé, que l'agence exploite immédiatement les opportunités qui s'offrent à elle d'expérimenter des actions en faveur de la création de filières « herbe » portant sur des études de marché ou des stratégie de valorisation, en association avec des collectivités ou des acteurs économiques impliqués dans les circuits de commercialisation. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un appel à projets pourrait aussi être proposée, en lien avec des partenaires régionaux, courant 2017. Le Conseil d'Administration de l'agence ou la Commission des Aides Financières pourront être utilement saisis de telles initiatives ou de dossiers plus particuliers ;
- demande à la Commission des Programmes d'examiner dans le cadre de la préparation du 11^{ème} Programme les conditions d'un renforcement des interventions de l'agence pour le développement de filières économiques, en lien avec des productions respectueuses de l'environnement ;
- demande à la Commission Planification ou le cas échéant au groupe de travail relatif au plan d'adaptation au changement climatique, d'approfondir l'impact à terme de ces mutations climatiques sur la viabilité des filières traditionnelles d'élevage et sur les modes de production les plus doux ;
- demande à la Commission des Programmes d'examiner les mesures compensatoires qu'il conviendrait de mettre en œuvre au 11^{ème} Programme pour prévenir ces difficultés.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD